



Resolution proposed by the website working group

Available in: English - Français

31st International Conference of Data Protection and Privacy Commissioners

Madrid, Spain
4 – 6 November 2009

Resolution proposed by the website working group

Proposers: Information and Privacy Commissioner for British Columbia, Canada

Co-sponsors: Privacy Commissioner of Canada
Privacy Commissioner, Australia
Privacy Commissioner of New Zealand
Data Protection Commissioner, Ireland

Resolution

The 31st International Conference of Data Protection and Privacy Commissioners

Receiving the report of the Website Working Group (“WWG”) pursuant to its mandate from the 29th Conference and 30th Conference,

Recognizing the London Initiative's willingness to structure the operations of data protection authorities and privacy commissioners (“DPAs”) and make them more visible and more effective, and the need to find a way of ensuring that the annual international DPA conferences live throughout the year,

Recognizing that it is desirable to continue to work toward the goals, set out in the Montreux Declaration, of greater exchanges of information among DPAs and the establishment of a permanent website as a common base for enforcement co-operation and for information and resources management,

Therefore resolves as follows:

1. The Conference approves the governance and funding arrangements for the Conference website as outlined in the WWG's report to the 31st annual Conference, a copy of which is appended to these resolutions;
2. Without affecting resolution 1, the Conference hereby appoints the first Website Committee, to be comprised of one representative from each of the following six DPAs, with each member serving for the terms set out below:

Name of DPA	Length of Term
Federal Privacy Commissioner of Australia	
Data Protection and Freedom of Information Commissioner of Berlin	
Spanish Data Protection Agency	
Office of the Privacy Commissioner of Canada	
Privacy Commissioner for	

Personal Data of Hong Kong	
National Commission for Information and Liberties of France	

3. The Conference directs the Website Committee to take all steps that it considers necessary, and to enter into a website service provider arrangement with the OECD, for the operation of the Conference's permanent website, all such steps and arrangements being required to be consistent with the reports of the WWG to the 30th annual Conference and the 31st annual Conference;
4. The Conference authorizes the Privacy Commissioner of Canada to enter into a memorandum of understanding with the OECD under which the Office of the Privacy Commissioner of Canada will act as representative of the Conference as set out in the WWG's report to the 31st annual Conference;
5. The Conference approves of the interim funding arrangement and the permanent funding arrangement as set out in the WWG's report to the 31st annual Conference; and
6. The Website Committee is directed to report to the Conference at the 32nd annual Conference on the operation of the website during the first year and to propose any action or decision the Website Committee considers necessary respecting the permanent funding and operational arrangements for the website.

31^e Conférence internationale des commissaires à la protection des données et à la vie privée

Madrid, Espagne
4 – 6 novembre 2009

Résolution proposée par le Groupe de Travail du Site Internet

Proposers: Le Commissariat à l'information et à la protection de la vie privée,
British Columbia

Co-sponsors: Le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada
Le Commissariat à la protection de la vie privée d'Australie
Le Commissariat à la protection de la vie privée de Nouvelle Zélande
Le Commissariat à la protection des données d'Irlande

Résolution

La 31^e conférence internationale des commissaires à la protection des données et de la vie privée

Ayant reçu le rapport du Groupe de travail du Site Internet (« WWG » d'après les sigles en anglais) conformément au mandat de la 29^e et de la 30^e Conférences,

Reconnaissant l'intention de l'Initiative de Londres de structurer les opérations de protection des données et de protection de la vie privée («APD») et de les rendre plus visibles et plus efficaces, ainsi que la nécessité de trouver la manière d'assurer la présence des conférences internationales annuelles des APD tout au long de l'année,

Reconnaissant qu'il est souhaitable de continuer à travailler pour atteindre les objectifs fixés par la Déclaration de Montreux, y compris un meilleur échange d'informations entre les APD et la création d'un site internet permanent constituant une base commune pour la mise en œuvre de la coopération et pour la gestion des informations et des ressources,

A donc **adopté la résolution** suivante :

1. La Conférence approuve les accords de gestion et de financement du Site Internet de la Conférence, ainsi que le précise le rapport du WWG pour la 31^e Conférence annuelle, dont une copie est jointe aux présentes résolutions ;
2. Sous réserve de la résolution 1, la Conférence désigne par les présentes le premier Comité du Site Internet, qui se composera d'un représentant de chacune des six APD et au sein duquel chaque membre sera mandaté pour la période indiquée sur le tableau suivant:

Nom de l'APD	Durée du mandat
Commissariat à la protection de la vie privée de l'Australie	
Commissariat à la protection des données et la liberté de	

l'information du Land de Berlin	
Agence de la protection des données de l'Espagne	
Commissariat à la protection de la vie privée du Canada	
Commissaire à la confidentialité des données du Hong Kong	
Commission nationale de l'informatique et des libertés de la France	

3. La Conférence recommande au Comité du Site Internet de prendre toutes les mesures qu'il estimera nécessaires et de passer un accord avec l'OCDE pour la gestion du site principal de la Conférence en tant que fournisseur de services des sites internet et que ces mesures et les accords nécessaires soient cohérents avec les rapports du WWG pour la 30^e et la 31^e Conférences annuelles.
4. La Conférence autorise le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada à conclure un mémorandum d'entente avec l'OCDE en vertu duquel le bureau du Commissaire à la protection de la vie privée du Canada agira en tant que représentant de la Conférence conformément au rapport du WWG pour la 31^e Conférence.
5. La Conférence approuve l'accord temporaire de financement ainsi que l'accord permanent de financement conformément au rapport du WWG pour la 31^e Conférence ; et
6. Lors de la 32^e Conférence annuelle, le Comité du Site Internet sera chargé d'informer la Conférence sur la gestion du Site Internet au cours de la première année et de proposer toute action ou décision jugée nécessaire par le Comité dans le cadre du financement permanent et des accords sur la gestion du Site Internet.